

Du 22 au 26 novembre

Je vote

Solidaires
RATP

CSE MTS

POUR LUTTER
PROPOSER
CONSTRUIRE



SOLIDAIRES RATP, un syndicat actif, engagé et militant

SOLIDAIRES RATP est un jeune syndicat avec de belles victoires à son actif. L'engagement de nos militant-es est sans commune mesure. Une grande partie de notre temps personnel y passe. L'intérêt des salarié-es est notre seul leitmotiv. A **SOLIDAIRES RATP**, nous mettons l'**outil syndical aux services des revendications et des luttes.** **SOLIDAIRES RATP est un syndicat antiraciste, antisexiste, qui lutte contre les violences faites aux femmes.** Nous combattons sans réserves toutes les formes de discriminations, c'est dans l'ADN même de notre syndicalisme. **SOLIDAIRES RATP est un syndicat membre de l'Union syndicale SOLIDAIRES** dont sont membres les vrais syndicats Solidaires Unitaires et Démocratiques (SUD Rail à la SNCF, SUD Santé, SUD PTT, et SUD Education, etc) ou SOLIDAIRES (SOLIDAIRES Finances Publiques, SOLIDAIRES Douanes, SOLIDAIRES



Informatique, etc) et bien d'autres. Le cœur de nos pratiques syndicales, c'est le syndicalisme de luttes basé sur le rapport de force. En effet, face à tant d'arrogance de nos dirigeantEs et d'attaques répétées contre notre service public de transports, si nous n'opposons pas de résistance et n'organisons pas les luttes, nous perdrons tout. **Nous refusons la fatalité, notre solidarité reste notre force. Nous l'avons montré à ce gouvernement et à notre Direction, nous avons toutes et tous, ensemble, enterré la retraite à points.** C'est une victoire sans conteste. Cependant, nous savons également qu'à chaque changement de gouvernement, ils remettent le couvert. **A travers les luttes du 5 décembre 2019, contre la retraite à points, vous savez que les militantEs de SOLIDAIRES RATP répondrons toujours présentEs.**

A solidaires, les conditions de travail et de santé ne sont pas à vendre !

Tous les derniers protocoles à MTS n'ont eu de cesse de détruire nos conditions de travail en échange de primes à l'acte. D'une, celles-ci ne sont pas incluses dans le salaire statutaire et de deux, elles ne le sont pas non plus pour le calcul de la retraite. Les primettes favorisent avant tout la Direction. Ce sont des conditions de rémunération identiques pour toutes et tous qu'il faut aller chercher. **SOLIDAIRES RATP revendique une augmentation de 100 € net de la Prime Pénibilité qualification**, prime que l'on perçoit quoiqu'il advienne.



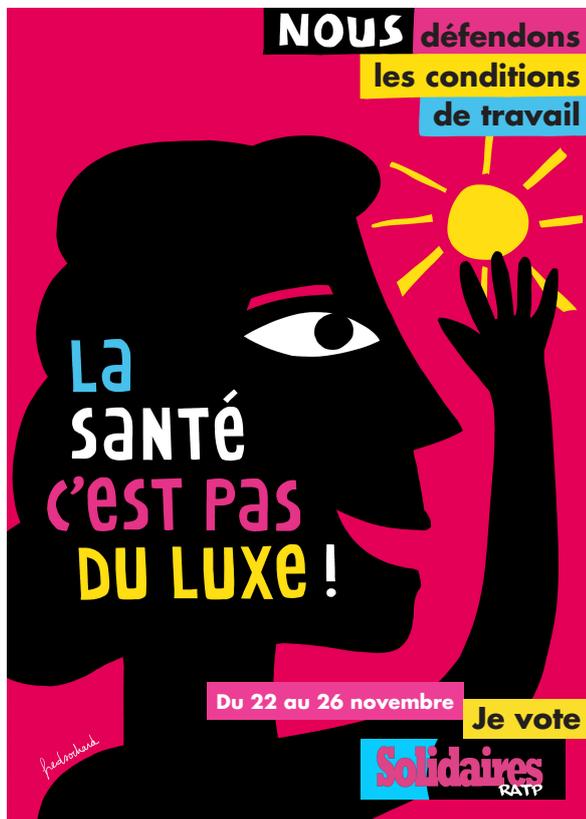
**Prime pénibilité qualification
+ 100€ net**



Intégration de la POS variable à la POS fixe



Augmentation de la valeur du point



Droit de retrait :

48 agents accompagnés et défendus par SOLIDAIRES pour sanctions illégales

Inaptitude :

Plusieurs salarié-es sont accompagné-es et sont représenté-es par le syndicat SOLIDAIRES au tribunal

Harcèlement sexuel :

SOLIDAIRES accompagne et défend plusieurs salariées avec l'association AVFT contre leurs agresseurs

Et déjà des victoires à notre actif



Béatrice conductrice ligne 4 : La Direction a tenté avec un témoignage anonyme de la faire partir à la retraite pour une suspicion de voyageur trainé. Le voyageur en question, personne ne l'a jamais vu, ni même les caméras. SOLIDAIRES a obtenu aux prud'hommes l'annulation de la sanction et deux autres prises illégalement. Béatrice a obtenu gain de cause trois fois ! 1 aux prud'hommes, 2 devant la cour d'appel de Paris et 3 devant la cour de cassation.



Congé pour garde d'enfants : C'est une victoire incontestable obtenue par SOLIDAIRES RATP. Malgré nos avertissements et ceux de l'Inspection du travail, la RATP a persévéré dans la bêtise. SOLIDAIRES a introduit deux procédures au Tribunal Administratif (TA), une en référé urgence et une autre sur le fond. Dans le référé urgence, **le TA déclare le 20 avril la note de GIS illégale**. La RATP fait appel, mais le 9 août 2021, le Conseil d'Etat rejette l'appel. **Déjà deux victoires dans cette affaire et une troisième se profile au Tribunal Administratif sur le fond...**

Des terminus à l'abandon, ensemble avec SOLIDAIRES, on peut changer ça !

Le syndicat SOLIDAIRES RATP combat depuis la signature du Droit syndical en 2018 les dispositions décidées par les syndicats représentatifs, qui transfèrent le droit d'alerte danger grave et imminent de chaque élu.e à une Commission Santé. D'une c'est illégal et de deux, cela ne sert pas les salarié-es. **Mieux vaut 27 élu-es du CSE qui gèrent les conditions de travail et de sécurité que 5 d'un « club de bridge »**. Preuve en est, le **Terminus de Porte de La Villette** était complètement à l'abandon. Après deux passages avec l'Inspection du Travail et une mise en

demeure, nous avons obtenus des travaux d'améliorations (éclairage et coupure sécuritaire du rail de traction).

De même, à **Porte des Lilas Ligne 11**, les locaux étaient dans un état d'insalubrité et les cheminements dégradés avec risque d'électrisation. Pourtant, de l'argent il y en a pour le prolongement. L'Inspection du travail a mis en demeure (3 fois) la RATP de mettre en état des locaux et des cheminements. **En renforçant SOLIDAIRES RATP au CSE MTS, vous aurez plus d'élus capables d'intervenir et défendre vos conditions de travail !**

POUR NE PAS RISQUER DE SE FAIRE Pincer TRÈS FORT, SOYONS SOLIDAIRES!

DU 22 AU 26 NOVEMBRE

NOUS VOTONS

SOLIDAIRES

Liste opérateur/trice

TITULAIRE

L11 - Morgane LE BOURHIS
L13 - Yann NIQUET
L02 - Anne FOUILHOUX
L08 - Arsène BONSANG
L09 - Linda LAMOUREUX
L03 - Farid BOUKHENFER
L03 - Ingrid BABOULALL
L05 - Philippe JACQUET
L11 - Mickaël CORREAS
L13 - David MONE
L09 - Laurent SAINT-REMY
L13 - David MOREIRA PEREIRA
L03 - Nicolas LE MESLE
L05 - Hervé LESCHIERA
L11 - Désiré DECILAP
L07 - Philippe PINTO
L03 - Fabrice LABASQUE
L07 - Stéphane BARBERY
L03 - Jammel ARAHMANE
L10 - Laurent LEVASSEUR
L03 - Anthony LORIDANT

Liste encadrement

TITULAIRE

L14 - Zoubida SLIMANI
L05 - Nicolas PASSERA

Liste opérateur/trice

SUPPLEANT-E

L03 - FX AROULS
L07 - Emmanuelle BOUTET
L05 - Jean-Marc BELISE
L02 - Mahoua MERSADIER
L09 - Lionel CARN
L10 - Denise PAGE
L13 - Liesse BOUNAB
L09 - Sonia BOUKACEM
L11 - Hervé HAUTERVILLE
L13 - Jamel MESRI
L08 - Didier ALAZET
L03 - Cyril MICHAUT
L03 - Benjamin ARICO
L11 - Sylvain MORETTO
L13 - Cédric REBULARD
GMT - Dan PERIATAMBY
L09 - Benjamin DEBEAUQUENNE
L07 - Nicolas Vaquero
L10 - Mickaël BEGUIN
L11 - Olivier PANCRASSIN
L13 - Alexandre JOANNIDES

Liste encadrement

SUPPLEANT-E

FRT - Delphine ROQUES
L13 - Didier FERRIERE

ACCIDENT GRAVE de voyageurs SOLIDAIRES revendique la création de passerelle sans perte de salaire

Les accidents graves de voyageurs restent encore un tabou à la RATP. De nombreux/euses salarié-es en sont victimes. Pire, ils et elles en sont victimes plusieurs fois dans leur carrière. C'est un traumatisme grave que subissent les salarié-es et la RATP doit le prendre en compte. Pour ceux et celles dont il

n'est plus possible de prendre le manche, SOLIDAIRES RATP revendique la création de passerelle pour changer de métier sans aucune perte de salaire. Cela est nécessaire et, c'est un juste retour pour la mission de service public que les salarié-es accomplissent au quotidien.

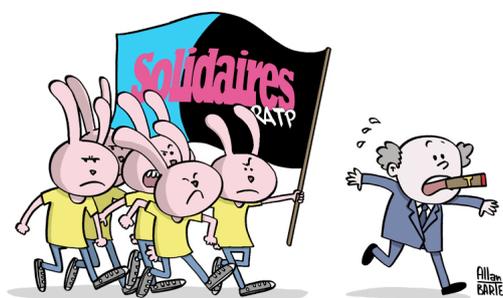
En finir avec les mutations à la gueule du client

SOLIDAIRES RATP dénonce les mutations dites « passe droit ». Pour SOLIDAIRES, elles doivent évoluer et devenir entièrement transparentes. Chacun et chacune doit pouvoir vérifier son classement au niveau du réseau, l'ensemble des colonnes vacantes et de même au sein de l'attachement local. SOLIDAIRES RATP revendique la création d'un observatoire des mutations permettant aux salarié-es et représentants du personnel de pouvoir vérifier et faire appliquer la réglementation. De plus, cela permettrait d'empêcher que les jeunes conducteurs/trices soient muté-es d'office plus d'une fois, sans que leur priorité de mutation soit respectée.



Création d'un observatoire des mutations

Avec peu, on fait énormément avec 10% des voix, SOLIDAIRES RATP fera beaucoup plus !



Avec SOLIDAIRES, mettons fin aux doubles sanctions : de nombreux/euses collègues sortent après leur entretien disciplinaire avec une sanction (avertissement, journée de mise à pied, etc). La Direction pratique également un retard à l'avancement. L'agent est sanctionné deux fois pour les mêmes faits. C'est complètement interdit.

VOTER et donner 10% des voix à SOLIDAIRES : c'est avoir un syndicat revendicatif qui défend les conditions de travail, la STC 15, lors des négociations du PROTOCOLE CONDUITE à venir (2022).

DU 22 AU 26 NOVEMBRE

VOTONS

SOLIDAIRES